

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENT REG-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGE SERVICES COMMUNAUTAIRES ET D'Y INCLURE L'USAGE SERVICE D'ENTRAIDE (BANQUE ALIMENTAIRE OU RESSOURCERIE), DE L'AUTORISER À LA ZONE P07C ET DE PRÉVOIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À CE GROUPE D'USAGE;

RÈGLEMENT REG-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL, DE SERVICE VÉTÉRINAIRE ET DE SERVICES DE DIVERTISSEMENT ET DE LOISIRS ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES.

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 20 octobre 2015, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-335 et REG-340.

Les règlements REG-335 et REG-340 ont obtenu un certificat de conformité daté du 9 novembre 2015 et sont entrés en vigueur ce même jour. Ceux-ci peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 25^e jour de novembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 25 novembre 2015 et par affichage à l'hôtel de ville le 25 novembre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de novembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe